



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

Le calendrier 2021 en trois étapes

Novembre 2020 > Janvier 2021
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

20 Janvier > 11 mars 2021
Je formule mes vœux
Jusqu'au 8 avril
Je finalise mon dossier

2

27 Mai > 16 Juillet 2021
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov. Déc. Janvier 2021 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Jeudi 11 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

ETAPE 1 :

Je m'informe et
je découvre les formations

LES FORMATIONS ACCESSIBLES SUR PARCOURSUP

- **Des formations non sélectives** : licences (y compris les L.AS – licence avec option santé), les parcours d'accès aux études de santé (PASS).

 Ces formations peuvent avoir des capacités limitées et des critères de priorités géographiques.

- **Des formations sélectives** : classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), BTS, BUT (Bachelor Universitaire de Technologie – ex DUT), Instituts de Formations en Soins Infirmier (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture...

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup
> Contacter directement ces établissements pour connaître les modalités de candidature

NOUVEAUTES :

- **Les quatre Écoles Nationales Vétérinaires françaises (ENV)** proposent une nouvelle voie d'entrée post-bac vers les études de vétérinaire.
- **Les BUT** remplacent les DUT (3 ans pour atteindre le grade Licence, 24 spécialités)
- **Les classes préparatoires évoluent** : la CPGE « Mathématiques, physique, ingénierie, informatique » (MP2I) et la CPGE « Economique et commerciale voie générale » (ECG).
- Les Parcours préparatoires au professorat des écoles (**PPPE**).

Retrouvez toutes les infos sur ces formations sur **[Terminales2020-2021.fr](https://terminales2020-2021.fr)**

Recherche des formations

🔍 Veuillez entrer votre recherche par mots clés

✖ Effacer les filtres

Types d'établissement

10212/ 10687

Etablissements
Publics

Etablissements 3212/ 3278

Privés

Apprentissage

Formations en 3109/ 3160
apprentissage

Formations 10638/ 11144
hors
apprentissage

Types de formation

BTS - BTS - 7393/ 7703

BTSM

C.M.I - Cursus Master 95

Plus de 10 000 formations correspondent à votre recherche

Trier par ▼

I.U.T. La Rochelle

DUT - Techniques de commercialisation

Taux d'accès

28%

Général 50% | Techno 49% | Pro 1%

[Voir la fiche](#)

Formations similaires

Université Paul Valéry - Montpellier 3

Licence - Lettres -

Taux d'accès

100%

Général 75% | Techno 9% | Pro 13%

[Voir la fiche](#)

Formations similaires

Lycée Joseph Fourier

BTS - Services - Comptabilité et gestion

Taux d'accès

42%

Général 35% | Techno 24% | Pro 41%

[Voir la fiche](#)

Formations similaires

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Double licence - Histoire / Histoire de l'art et archéologie

Taux d'accès

45%



* Informations sur : le contenu de la formation et les enseignements, les langues, la possibilité d'aménagements scolaires, les frais de scolarité, les dates des portes ouvertes. Le lien vers le site internet...

* Les **Attendus** de la formation

* Les éléments pris en compte pour l'examen d'un vœu et modalités de sélection éventuelles + rubrique bac 2021

* Les débouchés

* Chiffres clés : nombre de places, nombre de vœux formulés 2020, nombre d'admis, origine des bacheliers...

* Contact d'un responsable pédagogique – Contact référent handicap

ETAPE 2 :

Je formule mes vœux et
je finalise mon dossier

2

20 janvier → 11 mars → 8 avril 2021 Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieur et aux **salons d'orientation**, organisés en présentiel ou en ligne.

DU 20 JANVIER AU 11 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 11 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 8 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

FÉVRIER - MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

CREER MON DOSSIER

- > **Une adresse mail valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Un **numéro d'inscription** et un **mot de passe** seront attribués à chaque candidat

Important : renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

> **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux (1500 caractères)

> **Des vœux non classés** éviter toute autocensure

> **Pour certaines formations des vœux multiples sont possibles.** Un vœu multiple compte pour 1 vœu parmi les 10 vœux possibles. Il correspond à un **regroupement de plusieurs formations similaires** (ex : BUT GEA). Il se compose de sous vœux qui correspondent aux établissements demandés.

Notre conseil : *diversifier ses vœux (en 2020, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne).*

1/ Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple (dans la limite de 20 sous-vœux au total) :

- Les **BTS** et les **BUT** sont regroupés par **spécialité** à l'échelle nationale
- Les **CPGE** sont regroupées par **voie** à l'échelle nationale
- Les **DN MADE** sont regroupés par **mention** à l'échelle nationale
- Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) sont regroupés à l'échelle nationale.

Exemple : vous demandez un BTS « services informatiques aux organisations » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux

2/ Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- **Les IFSI et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- **Les EFTS** regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale.**
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées en réseau et qui recrutent sur **concours commun (ou sélection commune).**
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale.
- **Le concours commun des écoles vétérinaires**

FOCUS SUR L'ANNEE DE CESURE

- Demander une année de césure (d'un semestre à une année universitaire) : c'est la possibilité de suspendre temporairement une formation et de la reporter afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet
- > La demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (cocher la case Césure)
 - > Elle est transmise à l'établissement après admission dans celui-ci
 - > La césure n'est pas accordée de droit et une lettre de motivation doit être adressée au président ou directeur avant décision et signature d'une convention entre le candidat et l'établissement
 - > Le lycéen est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure, possible demande du maintien des bourses également
 - > Il a un droit de réintégration à l'issue de la césure

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VOEUX

Jusqu'au 8 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > **Compléter leur dossier** : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, et dépôt des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > **Compléter la rubrique ma préférence et autres projets** : indiquer sa préférence parmi les vœux ou indiquer le domaine de poursuite d'études privilégiées. Elle permet également de renseigner les éventuelles demandes hors Parcoursup. Ces informations ne sont pas transmises aux établissements mais permettront d'assurer l'accompagnement des élèves sans solution (CAES)
- > Facultatif: renseigner la **rubrique activités et centres d'intérêt** (expériences d'encadrement et d'animation, engagement citoyen, expériences professionnelles et stages, pratiques sportives ou culturelles). Peut être un vrai plus pour le dossier!
- > **Confirmer** chacun de leurs vœux



**Un vœu non confirmé avant le 8 avril 2020 (23h59- heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

Le dossier de l'élève comprend : la fiche avenir complétée par le conseil de classe, le projet de formation motivé, les bulletins de 1^{ère} et Tale et éventuellement d'autres éléments selon les formations.

> **Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, BUT, écoles...) :**

Admission sur dossier, éventuellement sur entretien ou parfois par concours.

> **Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et PASS :**

- un lycéen peut accéder à la **licence de son choix à l'université dans la limite des capacités d'accueil**. Un **secteur géographique prioritaire** peut être défini pour départager les candidats. Si le nombre de demandes reçues est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) : les demandes sont ordonnées après études des dossiers des lycéens
- L'université peut proposer **un parcours de formation personnalisé** pour favoriser la réussite de candidats aux acquis fragiles (« oui si »)
- Des **questionnaires d'autoévaluation dans les licences de sciences et en droit** sont à remplir de manière obligatoire pour formuler ces vœux sur www.terminales2020-2021.fr Visée informative uniquement (attestation à joindre dans le dossier parcoursup), les résultats restent confidentiels.

ETAPE 3 :

Je reçois mes réponses
et je décide

3

27 Mai → 16 Juillet 2021

Je reçois les réponses des formations & je décide

JEUDI 27 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 29 JUIN AU 1^{ER} JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

MARDI 6 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

VENDREDI 16 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE — PHASE COMPLÉMENTAIRE

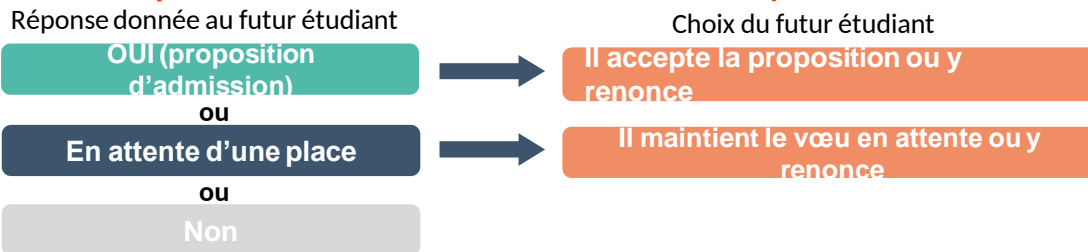


25/01/202118

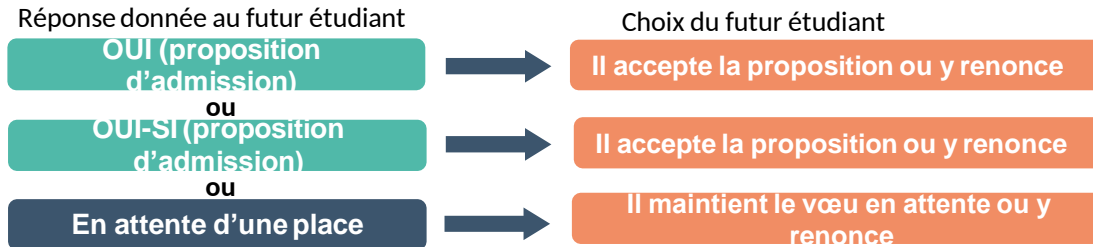
Le 27 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

27 mai -16 juillet

> Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PASS)



oui - si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

QUAND REPONDRE AUX PROPOSITIONS RECUES?

> Les délais de réponses :

- Le 27 mai : 5 jours (jusqu'au 31 mai)
- A partir du 28 mai : 3 jours (J+2)

> Passé les délais :

- Le candidat perd la proposition d'admission à laquelle il n'a pas répondu
- Pour les vœux en attente, le rang sur liste d'attente sera indiqué ainsi que le rang du dernier candidat admis en 2020

LES PROPOSITIONS POSSIBLES

Je reçois

Une seule proposition
d'admission

Plusieurs propositions
d'admission

Uniquement des réponses en
attente

Uniquement des réponses
négatives

Je réponds

- > J'accepte ou je renonce
- > Je peux demander à conserver tout ou une partie de mes vœux en attente

- > J'accepte une proposition et je dois renoncer aux autres

- > Je peux demander à conserver tout ou une partie de mes vœux en attente

- Dès le 27 mai, je peux demander un entretien conseil au lycée ou CIO pour envisager de nouveaux vœux en phase complémentaire (à partir du 16 juin).

REPONDEUR AUTOMATIQUE

- > **A partir du 27 mai:** les candidats qui ont encore des vœux en attente peuvent programmer leurs réponses (classement par ordre de préférence). Le répondeur automatique répondra ainsi automatiquement en fonction du classement indiqué. Le candidat n'a ainsi plus besoin de se connecter pour répondre.

Cette démarche est facultative.

- > **Exemple 1 :** un candidat active le répondeur automatique et il n'a qu'un seul vœu en attente.
→ **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**
- > **Exemple 2 :** un candidat active le répondeur automatique, il a déjà accepté une proposition et a conservé 3 vœux en attente qu'il a classés par ordre de préférence.
→ **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

Le point d'étape est **obligatoire** et permet un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation.

Pour qui ?

- > Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.
- > Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

**Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ou qui ont activé le répondeur automatique ne sont pas concernés.
Les vœux d'apprentissage et ceux de la phase complémentaire ne sont pas concernés.**

> Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, **le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer.**

- Jusqu'au 16 juillet s'il a accepté définitivement une proposition avant le 11 juillet
- Jusqu'au 27 août s'il a accepté définitivement une proposition après le 11 juillet

> Les **formalités** sont propres à chaque établissement :

- suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit obligatoirement télécharger sur parcoursup une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

PHASE COMPLÉMENTAIRE ET CAES

- ✓ Du 16 juin au 16 septembre: la phase complémentaire permet de formuler **10 nouveaux vœux** pour des formations disposant de places vacantes. Elle s'adresse en priorité aux candidats qui n'ont reçu aucune proposition d'admission. Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission peuvent également y participer.
- ✓ **A partir du 2 juillet**, vous pourrez demander l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) pour être aidé à trouver une formation au plus près de vos projets.

Une démarche unique pour demander :

- **Une bourse d'enseignement supérieur,**
- **Un logement universitaire**

Créer son DSE du 20/01/21 au 15/05/21

sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Pour se renseigner www.crous-nantes.fr

02.30.06.02.44

NB : les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être faites jusqu'en septembre

NB : pour les formations sociales ou paramédicales ce sont les conseils régionaux qui gèrent l'attribution de bourses.

Pour vous accompagner :

- Le **CIO** de Nantes : 34 rue du Fresche Blanc **02-40-94-00-12**
- La rubrique **contact** dans Parcoursup (messagerie)
- **Numéro vert** Parcoursup **0800 400 070**
- **Monorientationenligne.fr** par tchat, mail ou téléphone
- www.fun-moocs.fr
- Les mini portails :
 - www.terminales2020-2021.fr
 - www.lyceen-cap-sup.ac-nantes.fr
- www.onisep.fr

Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo